



l'écho

du bigorneau

LETTRE D'INFORMATION
du réseau national pour une pêche à pied récréative durable

Edito

A neuf mois de la fin du projet Life Pêche à pied de loisir, les actions avancent bon train : les comptages sont presque terminés et délivrent leurs premiers résultats, les formations des structures relais continuent.

La sensibilisation se poursuit avec l'aide des bénévoles, à travers la pose de panneaux sur le littoral ou encore par la diffusion de quatre films sur les bonnes pratiques à destination du grand public. Afin de prendre du recul sur les méthodes utilisées, le protocole de sensibilisation fait l'objet d'une évaluation par une spécialiste en ethno-sociologie.

Ce 5^{ème} opus de l'écho du bigorneau met à jour les informations sur les actions de sensibilisation. Il présente également le bilan du colloque final du projet consacré à « l'état des lieux et l'avenir de la pêche à pied de loisir ».

Jérôme Jacopin

Chargé de coordination administrative et financière pour le projet Life Pêche à pied de loisir / Agence des aires marines protégées



Photo : E. Billon

Ce pêcheur utilisera-t-il les bonnes pratiques ?

Le colloque final

Accueilli par le Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale et le Campus de la mer, le **colloque final du projet européen Life Pêche à Pied de Loisir (Life PAPL)** s'est tenu à Boulogne-sur-mer les 23 et 24 novembre derniers. Précédés du comité de suivi et du comité scientifique du projet, les deux jours de travaux ont rassemblé 210 personnes issues des services de l'État (x% de participants), des collectivités (x%), des associations (x%), des organisations professionnelles (x%) et des instituts scientifiques (x%) sur le thème de la pêche à pied récréative.



Photo : L. Viera / Aamp

Accueillis par Hassane Sadok, président de l'Université du Littoral Côte d'Opale, Dominique Godefroy, président du Campus de la mer, Jean Kiffer, président de la Fédération Nationale des Pêcheurs Plaisanciers et Sportifs de France et Loïc Laisné, directeur par intérim de l'Agence des aires marines protégées, les participants ont pris part aux différentes conférences et tables-rondes animées par Jean-Jacques Fresko.

La première journée du colloque était consacrée à la présentation de l'ensemble des résultats du projet. Ainsi, ce sont plus de **100 000 pêcheurs à pied de loisir qui ont été sensibilisés** aux bonnes pratiques de pêche à pied récréative. Les suivis mis en œuvre sur le littoral français ont permis le recueil de près **d'un million de données** dont environ 900 000 enquêtes sur les pêcheurs à pied de loisir qu'il faut continuer de partager, d'exploiter, d'interpréter.

La force de ce projet réside dans la collaboration de plus de **400 structures**. Si le colloque final permet de prolonger les échanges et constructions communes, il est également l'occasion, lors de la deuxième journée, de poser les jalons des futures coopérations - pour le bénéfice du milieu marin et des pêcheurs à pied qui en dépendent : poursuite de la gouvernance au sein du prochain projet Life en cours de montage à l'Agence des aires marines protégées, poursuite de suivis via la DCSMM, poursuite des actions de sensibilisation par les acteurs locaux des différents territoires.

« [Le projet Life PAPL] que vous avez porté collectivement est d'une importance extrême et est très éloquent (...) par la méthode et les résultats qu'il produit. » **Catherine Chabaud**, déléguée à la mer et au littoral, ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer.

La sensibilisation : les actions marquantes sur les territoires en 2016

Le début de l'année 2016 a été marqué par la réalisation et la pose de panneaux d'informations du projet *Life PAPL* sur tout le littoral de la Manche et de l'Atlantique. En parallèle, les formations à destination des structures relais et du grand public se sont poursuivies.

Des panneaux à visée pédagogique

Élaborés sur une trame commune à l'échelle nationale, ces panneaux rappellent les bonnes pratiques de pêche vis-à-vis des espèces (respect des tailles minimales de captures, des quotas de pêche, saisons de pêche autorisées pour certaines espèces), des habitats (classement sanitaires des sites, repositionner les blocs dans leur position initiale), mais également du pêcheur (se renseigner sur les horaires de marées, sur la réglementation en vigueur auprès des mairies).

133 panneaux Life Pêche à pied de loisir ont été conçus et 79 panneaux complémentaires sont en cours de réalisation, suite à un important travail de concertation avec les acteurs sur chacun des territoires au sein des comités locaux de concertation. A titre d'exemple, dans le bassin de Marennes Oléron, 15 communes sont concernées par l'implantation de 20 panneaux, sur environ 700 km de côtes, de Talmont Saint-Hilaire à la pointe du Médoc.

Pour le territoire des estuaires picards et de la mer d'Opale, 17 panneaux ont été installés sur environ 90 km de côte, du cap Gris Nez (commune d'Audinghen) au Gois de Cise (commune d'Ault). Dans le Golfe normand breton, 66 panneaux sont prévus (35 financés par l'Agence des aires marines protégées et 31 par les communes) d'Erquy à Surtainville (sur les 3 départements des Côtes d'Armor, d'Ille-et-Vilaine, et de la Manche).



Plus de 210 participants au colloque final du projet Life Pêche à pied de loisir (24/12/2016)

Dans le bassin d'Arcachon, les 10 communes du Parc naturel marin (PNM) seront concernées par l'implantation de 10 panneaux - notamment au niveau des ports de plaisance - et par ailleurs de nombreuses affiches seront déposées à des endroits stratégiques de fréquentation.

Dans les Côtes d'Armor, 13 panneaux verront bientôt le jour sur le littoral. Dans le Finistère sud, 24 panneaux ont été installés sur le littoral allant de la pointe de Penmarch à Trévignon. En Loire-Atlantique, du côté de la baie du Croisic, 29 panneaux seront répartis sur 10 communes (de Pénestin à Piriac-sur-Mer), dont deux panneaux sont compris dans le projet Life PAPL et 27 sont financés par la communauté d'agglomération locale (Cap Atlantique).



Photo : M. Tanghe, CPIE Morlaix-Trégor

Panneau d'information sur le territoire Morlaix Trégor

La poursuite des formations PAPL

Les formations organisées dans le cadre du projet *Life PAPL* touchent un grand nombre de personnes d'horizons différents, mais avec le désir d'en savoir plus sur l'écologie de l'estran et sur les bonnes pratiques de pêche respectueuses de leur environnement. Le territoire du Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale est particulièrement actif dans le champ des formations : en 2015, plus de 60 personnes représentant 43 structures différentes (élus, offices de tourisme, CPIE, Guides Nature et structures d'hébergement) ont participé et 4 formations ont suivi durant l'été 2016. Parallèlement, huit interventions à destination du grand public ont eu lieu entre 2015 et 2016, particulièrement pendant la période estivale. Dans les Côtes d'Armor, l'association VivArmor a formé entre novembre

2015 et juin 2016 plus de 147 personnes (offices de tourisme, hébergeurs, pêcheurs plaisanciers, animateurs nature...) avec l'aide de 12 intervenants (VivArmor, ARS Bretagne, Ifremer, ULAM22, comité départemental des pêches).

Dans le bassin d'Arcachon, deux formations ont été organisées en 2015 pour les acteurs du nord puis du sud du bassin. Cette action a été renouvelée en 2016.

Dans le Finistère sud, une quarantaine de structures a pu bénéficier d'une formation sur la pêche à pied de loisir, grâce notamment à la participation active du réseau La Mer par Excellence coordonné par l'Agence Ouest Cornouaille Développement. D'ici la fin de l'année 2016, une intervention est prévue en collaboration avec le Centre Nautique des Glénan pour sensibiliser le personnel naviguant et le personnel des îles de l'archipel des Glénan.



Photo : H. You, Aarmp

Animation sur l'estran lors d'une formation à Penmarc'h (sud Finistère) le 22 mai 2016

Une étude sur l'évaluation du protocole de sensibilisation

Une étude sur l'évaluation du protocole de sensibilisation des pêcheurs à pied de loisir a débuté en février 2016 et sera menée jusqu'en décembre 2016. Elle évalue le protocole de sensibilisation mené depuis deux ans (2014 et 2015) par les équipes de différents territoires pilotes, sur la base d'un modèle élaboré antérieurement par les associations VivArmor Nature (Côtes-d'Armor) et Iodde-CPIE Marennes Oléron et détaillé dans le *Cahier méthodologique de xxx* (2013).

L'étude du protocole de sensibilisation permettra de s'intéresser aux 2 populations concernées par le dispositif de sensibilisation : les équipes de sensibilisateurs de différents territoires pilotes et les publics de pêcheurs à pied loisir usagers de ces territoires

Quatre territoires ont été choisis pour l'étude comparative avec une présence sur le terrain de cinq jours, en lien avec les problématiques locales identifiées lors des échanges avec la coordinatrice :

- le Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale, en raison du croisement entre l'activité de pêche à pied de loisir et une activité de pêche pouvant parfois s'apparenter à une pêche vivrière.
- la rade de Brest (Brest métropole), en raison de l'intrication des actions du programme avec les actions conjointes menées par d'autres acteurs de protection de l'environnement et la problématique de la formation des bénévoles. Le public cible est constitué de pêcheurs locaux et de touristes.
- le littoral rochelais (l'association Ecole de la Mer et Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis) en raison d'une pratique de pêche de loisir pratiquée par un public essentiellement touristique.
- la baie de Morlaix (CPIE pays de Morlaix-Trégor) en raison de la présence de touristes et de pêcheurs locaux, qui s'y rendent parfois tous les jours.

A l'issue de cette étude, l'ethnologue en charge de l'évaluation cherchera à répondre à plusieurs questions notamment celle de l'efficacité des dispositifs de sensibilisation utilisés dans le cadre du projet et des améliorations possibles.

Sources : Note d'intention, Divers cités, Brulé-Josso Stéphanie, Evaluation du protocole de sensibilisation des pêcheurs à pied, récréatifs, 18/01/2016 et Cahier méthodologique 2013

Trois questions à un bénévole...

Yves Teutroy (photo) est un passionné de la pêche à pied. Son lieu de prédilection est l'Île Tudy, en rivière de Pont l'Abbé, dans le Finistère sud. Il y est né, y a grandi et y traîne ses gambettes depuis son plus jeune âge à la recherche des coquillages. Très investi dans la sensibilisation auprès des pêcheurs sur l'estran, Yves anime aussi des sorties « nature » sur l'Île Tudy, pour communiquer sa passion de la pêche à pied tout en apportant des éléments historiques et culturels. La protection de la biodiversité est un élément essentiel de son discours. Yves souhaiterait par la suite regrouper tous les usagers de la rivière de Pont

l'Abbé en créant une association ayant pour objectif une meilleure cohabitation des différentes activités de loisirs et professionnelles présentes sur la rivière. Nous lui souhaitons bonne chance dans ce beau projet.



Que faites-vous comme actions sur le terrain dans le cadre du projet Life PAPL ?

Je participe aux comptages des pêcheurs à pied sur la rivière de Pont l'Abbé, je vais également au contact des gens sur l'estran afin de leur distribuer des outils de sensibilisation (réglette, documentation, réglementation).

Pensez-vous que le projet Life PAPL a apporté un plus dans la protection des ressources et dans le maintien de l'activité de pêche à pied de loisir ?

Il est forcément encore un peu tôt pour le savoir, mais vu le nombre de pêcheurs à pied sensibilisés, cela aura forcément un impact positif, de plus, ces actions démontrent également aux autorités et professionnels de la pêche à pied que nous nous investissons pour pérenniser cette activité.

Quelles seraient selon vous les actions prioritaires à mettre en œuvre pour assurer le maintien de l'activité de pêche à pied de loisir ?

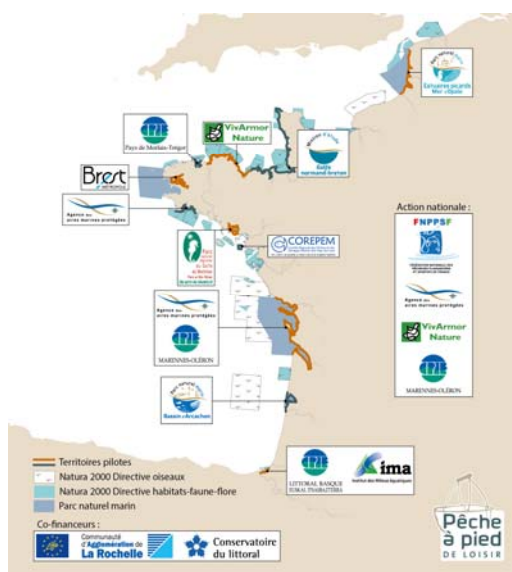
La sensibilisation sur le terrain est je pense la méthode la plus efficace pour faire prendre conscience que la ressource n'est pas inépuisable et qu'il faut mettre en place des actions afin de la protéger. Il faudrait réussir à mobiliser plus de bénévoles mais aussi des professionnels ...

Photo : H. You / Aarno

Le réseau national

Le projet de loi "pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages" avait été adopté le 20 juillet par le Parlement. La loi sur la biodiversité a été publiée mardi 09 août au Journal officiel. L'une des mesures phares de la nouvelle loi est la création au 1er janvier 2017 de l'Agence française pour la biodiversité (AFB) qui intégrera les 1 200 agents de l'Agence des aires marines protégées, l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA), l'Atelier technique des espaces naturels (ATEN) et la coordination des Parcs nationaux.

A noter par ailleurs que l'antenne du bassin d'Arcachon et celle des pertuis charentais et de l'estuaire de la Gironde ont acquis en 2016 le statut de Parc naturel marin. Les équipes en place travaillent sur la définition du plan de gestion des parcs dont la pêche à pied de loisir est un des axes de réflexion.



Carte : Y. Souche / Aamp

Les tuyaux du Bigorneau !



Photo : L. Viera, Aamp



Nombreux sont les pêcheurs à pied qui fréquentent l'estran à la recherche de coquillages et crustacés. Mais peu d'entre eux connaissent et respectent les bonnes pratiques de pêche permettant de protéger le milieu et ses ressources. C'est dans cet objectif de sensibilisation que le projet a produit quatre films courts (4-5 minutes) visualisables grâce au lien suivant et sur Dailymotion :

www.aires-marines.fr/LIFE-Peche-a-pied-de-loisir/Quelques-bonnes-pratiques-de-peche-a-pied

Quatre espèces de l'estran ont été ciblées pour réaliser ces films : la crevette, la palourde, l'étrille et la moule. Entre témoignages de pêcheurs et interventions de médiateurs. Ces films, réalisés par Eric Billon, invitent à réfléchir sur nos techniques de pêches et leurs effets sur les écosystèmes littoraux.

A noter que des versions sous-titrées en français et en anglais sont disponibles pour permettre la diffusion dans les endroits bruyants et les lieux touristiques.



L'agenda

- **Dernier comité de pilotage : l'équipe du projet Life PAPL se réunira du 21 au 24 mars 2017 dans le bassin d'Arcachon. Un représentant du programme Life de la Commission européenne sera présent.**
- **Septembre 2017 : remise du rapport final à la Commission européenne.**
- **La note conceptuelle du « Life intégré habitats marins N2000 » a été accepté par la Commission européenne ! Le projet complet sera déposé en avril 2017. Bonne chance à l'équipe de montage pour ce projet ambitieux de 20 millions d'euros, qui durera 8 huit ans et réunira une cinquantaine de partenaires. Pour comparaison, c'est 5 fois plus gros que le projet Life PAPL en termes financiers et humains ! Vous pouvez participer. Plus d'information sur : www.aires-marines.fr/Partager/Projets-europeens/Montage-d-un-Life-integre-sur-les-habitats-marins**

Nouveautés réglementaires

Le 21 mars 2016, a été signé par la préfète de région Normandie un nouvel arrêté concernant la pêche de loisir sur le littoral de la *Seine-Maritime* et de l'*Eure*. Cet arrêté porte recommandation de certaines bonnes pratiques et précise notamment les outils autorisés dans le cadre de la pêche à pied de loisir, ainsi que les quotas et périodes pour différentes espèces.

Suite à une mobilisation importante des pêcheurs à pied locaux réagissant à la période de pêche du bouquet (initialement du 1 aout au 31 janvier), cet arrêté a été modifié le 21 juin 2016. La version consolidée de l'arrêté est consultable [ici](#).

Un arrêté préfectoral interdisant le ramassage des coquillages de manière permanente sur certaines portions du littoral des *Côtes d'Armor* est paru le 22 septembre [ici](#).

En *Charente-Maritime* un nouvel arrêté concernant la pêche des huîtres sur les gisements naturels classés a été pris par le préfet de région Nouvelle Aquitaine le 6 septembre 2016. Cet arrêté actualise la liste des gisements ouverts et fermés à la pêche.

En Bretagne, pensez à vous informer sur la qualité globale des gisements et assurez-vous qu'il n'existe pas d'interdiction temporaire sur le site :

www.pecheapied-responsable.fr/

Suivez-nous sur :



www.pecheapied-loisir.fr



[PecheAPiedDeLoisir](#)



[@LifePecheAPied](#)

Ont participé à la réalisation de ce numéro : Jérôme Jacopin, Marie Morineaux, Gaëlle Amice, Héloïse You, Mathilde Le Roux / Agence des aires marines protégées ; Adrien Privas / IODDE-CPIE Marennes-Oléron ; Franck Delisle/VivArmor Nature



Le projet Life Pêche à pied de loisir financé par la Commission européenne accompagne les pêcheurs à pied récréatifs pour un meilleur respect du milieu marin et le maintien de leurs pratiques.

